

Le Conseil européen des 18-19 juin 2009

Sommaire

1. Institutions

- 1.1 Les garanties données à l'Irlande
- 1.2 Le soutien à Barroso
- 1.3 Comment désigner 18 députés européens supplémentaires ?

2. Politique

- 2.1 La surveillance du système financier européen
- 2.2 Préparation des négociations sur le changement climatique
- 2.3 Autres points



Visitez le site Internet du Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe :
www.bfce.eu



Le Conseil européen – la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres de l'UE – s'est réuni à Bruxelles les 18 et 19 juin derniers. Un an après le rejet du Traité de Lisbonne par les Irlandais, le Conseil a adopté une décision visant à rassurer Dublin sur le contenu du Traité. José Manuel Barroso a reçu le soutien unanime des 27, mais sa nomination reste soumise à l'approbation du Parlement européen fraîchement élu. Outre le traitement des questions institutionnelles, le Conseil s'est notamment préparé en vue de la Conférence internationale de Copenhague sur le changement climatique et est revenu sur la réaction européenne face à la crise financière.

1. Institutions

1.1 Les garanties données à l'Irlande

Suite au rejet du Traité de Lisbonne par les Irlandais en juin 2008, les dirigeants européens se sont accordés sur les garanties censées rassurer ce pays. Ce faisant, ils ont levé le dernier obstacle à la tenue à l'automne d'un nouveau référendum en Irlande. En échange de ces garanties, Brian Cowen, le premier ministre irlandais, a donc promis un nouveau référendum « début octobre ».

Un « *texte d'explication* » du traité de Lisbonne a donc été adopté par le Conseil. Il offre à l'Irlande les garanties suivantes : le traité n'affectera en rien ni la neutralité militaire de l'Irlande, ni son interdiction de l'avortement, ni son régime fiscal, et chaque pays gardera son commissaire à Bruxelles. Une « *déclaration solennelle* » a aussi été adoptée, rappelant l'attachement de l'UE aux droits des travailleurs et à la politique sociale.

Quelle forme juridique ?

Lors du prochain élargissement, vraisemblablement à l'occasion de l'adhésion de la Croatie (2010-2011), cette décision du Conseil européen sera rattachée aux traités

européens sous la forme d'un protocole. Le Conseil a précisé que « *le protocole n'altérera en aucun cas les relations entre l'Union européenne et les Etats membres* ». Ce protocole apportera des clarifications mais ne changera en rien le contenu ou les modalités d'application du traité de Lisbonne.

En d'autres termes, comme elle ne fait qu'expliquer le contenu du Traité sans le modifier, cette décision ne nécessitera pas de ratification supplémentaire de la part des Etats membres qui avaient déjà ratifié le Traité de Lisbonne. Mais elle garantit tout de même que certains sujets qui préoccupent le peuple irlandais ne seront pas affectés par l'entrée en vigueur du Traité.

Toutefois, une déclaration solennelle n'ayant pas la même force juridique qu'une décision, le traitement différencié réservé à la politique sociale a provoqué le mécontentement des syndicats en Irlande. Le Conseil se contentant de « *déclarer son attachement* » au progrès social et à la protection des droits des travailleurs, cette partie des garanties n'est pas juridiquement contraignante.

1.2 Le soutien à Barroso

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a obtenu le soutien politique des 27 chefs d'Etat et de gouvernement européens pour un deuxième mandat de cinq ans. Des négociations vont

maintenant se dérouler avec le Parlement européen sur les modalités de la désignation du président et des commissaires. La session plénière du Parlement européen élu en juin se tient à compter du 14 juillet.

Peu avant le Conseil européen, José Manuel Barroso avait dévoilé les grandes lignes de son programme. Parmi les priorités qu'il affiche se trouve une Europe qui « *refuse toutes les formes de protectionnisme mais qui est clairement déterminée à protéger et promouvoir les intérêts européens dans le monde* ». Il dit aussi « *croire profondément dans une Europe en tant que projet politique bâti sur un partenariat fort entre les Etats membres et les institutions européennes* ».

Le destin du Président Barroso entre les mains du Parlement européen

La date de l'approbation de la nomination de José Manuel Barroso par le Parlement européen a son importance : si le vote a lieu avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la majorité simple des présents est requise. Les choses se compliquent si le vote doit avoir lieu à l'automne, après le référendum irlandais, car la majorité absolue sera alors exigée. Il sera alors plus difficile pour les conservateurs, même s'ils bénéficient d'une majorité confortable après les élections, de rassembler le nombre de députés suffisant.

Les 27 ont renvoyé aux présidences tchèque puis suédoise le soin d'entamer des discussions avec le Parlement européen, « *afin de déterminer si ce dernier est en mesure d'approuver la nomination de José Manuel Barroso lors de sa séance plénière de juillet* ».

La Conférence des présidents de groupe décidera le 9 juillet s'il vote sur la reconduction du conservateur portugais José Manuel Barroso à la tête de la Commission dès sa session constitutive du 14 au 16 juillet ou s'il attend l'automne et le référendum irlandais sur le traité de Lisbonne.

A quand une nouvelle Commission ?

La question du moment de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission n'est pas résolue. Les commissaires seront nommés « *lorsque l'on saura avec certitude à quelle base juridique recourir pour la procédure de désignation* ». Autrement dit, lorsque le Traité de Lisbonne sera entré en vigueur. Attendre l'entrée en vigueur du nouveau Traité permettra également de conserver le même nombre de commissaires, c'est-à-dire un par Etat membre.

1.3 Comment désigner 18 députés européens supplémentaires ?

Dix-huit nouveaux députés devraient venir grossir les rangs du Parlement européen à l'automne. En effet, avec l'entrée en vigueur probable du Traité de Lisbonne, la composition du Parlement européen devra être modifiée.

Le Traité de Lisbonne prévoit que le Parlement compte 754 députés. Or, les Européens n'en ont élu, ce 7 juin dernier, que 736. Afin que le Parlement puisse bénéficier de ces dispositions avant les prochaines élections (en 2014), le nombre de députés devra donc passer, en cours de législature, de 736 à 754.

Les conclusions du Conseil ont donc précisé la répartition des 18 eurodéputés supplémentaires entre 12 pays (Bulgarie, Espagne, France, Italie, Lettonie, Malte, Pays-

Bas, Autriche, Pologne, Slovaquie, Suède, Royaume-Uni). Deux sièges reviennent à la France.

Quant à la procédure, les Etats membres concernés devront désigner des personnes « *conformément à leur législation nationale et pour autant qu'elles aient été élues au suffrage universel direct* ». Trois options sont donc envisageables : organiser des élections *ad hoc*, se référer aux résultats des élections européennes de juin 2009, ou demander au parlement national de désigner en son sein le nombre de députés nécessaires.

Alors que certains pays ont déjà pris leurs dispositions pour pré-élire leurs députés supplémentaires lors des élections

européennes du 7 juin, l'organisation électorale de la France, divisée en

circonscriptions, devrait compliquer la désignation des députés supplémentaires.

Pour rappel, suite aux élections européennes du 7 juin dernier, les élus de la circonscription Est sont (par ordre alphabétique) :

Mme Sandrine BELIER (Europe Ecologie)
M. Arnaud DANJEAN (UMP)
M. Joseph DAUL (UMP)
M. Bruno GOLLNISCH (Front national)
M. Liêm HOANG NGOC (PS)

M. Jean-François KAHN (Modem)
Mme Véronique MATHIEU (UMP)
Mme Michèle STRIFFLER (UMP)
Mme Catherine TRAUTMANN (PS)

2. Politique

2.1 La surveillance du système financier européen

Les 27 sont parvenus à un accord sur l'établissement d'un nouveau cadre de surveillance financière, présenté par plusieurs dirigeants comme « impensable » il y a un an, avant l'éclatement de la crise financière mondiale.

La Commission européenne a proposé, le 27 mai 2009, un ensemble de réformes sur l'architecture des comités consultatifs européens dans le secteur des services financiers. Ces propositions sont inspirées du « rapport Larosière », un rapport d'experts présenté en février dernier à la Commission européenne. Le rapport recommande notamment d'élaborer des règles communes pour les fonds d'investissement, de limiter les bonus des banquiers, en tenant compte des intérêts des actionnaires, et de créer deux nouveaux systèmes de contrôle, en matière de supervision financière et de gestion des risques.

Conformément aux propositions de la Commission, le Conseil européen a pris les premières décisions sur le renforcement de la réglementation et la surveillance du secteur financier, mais les actes législatifs nécessaires

à la mise en œuvre de ces propositions ne seront élaborés qu'à l'automne. Parmi les dispositions, la mise en place de nouveaux organes :

- le conseil européen du risque systémique (CERS) qui sera chargé de veiller aux risques pesant sur la stabilité du système financier européen ;

- trois autorités paneuropéennes dotées de pouvoir décisionnel qui formeront le système européen de surveillance financière (SESF). Elles surveilleront les établissements financiers.

Répondant aux craintes des Britanniques, les Vingt-sept ont convenu que les décisions prises par les futures autorités européennes de surveillance « *ne devraient empiéter en rien sur les compétences budgétaires des Etats membres* ».

La Commission européenne devrait présenter dès l'automne prochain, des propositions législatives pour mettre en place les nouveaux organes.

2.2 Préparation des négociations sur le changement climatique



Du 7 au 18 décembre 2009 aura lieu, à Copenhague, la Conférence internationale sur le changement climatique, pour l'adoption d'un accord mondial post-Kyoto (les mesures du Protocole de Kyoto prennent fin en 2012).

D'ici décembre, les négociations au niveau mondial se préparent et la question du financement est au cœur des débats. L'Union européenne « invite toutes les parties à coopérer en vue de parvenir à un accord

ambitieux et global ». Pour ce faire, l'UE « est prête à jouer un rôle moteur dans le processus ». Le Conseil européen a rappelé que « tous les pays, à l'exception des moins développés, devraient contribuer au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement selon une clé de contribution universelle, détaillée et spécifique ».

S'étant engagée d'ici 2020, à réduire ses émissions de Gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, l'Union européenne est prête à signer un objectif plus ambitieux (30 % de réduction), si l'accord est partagé par les autres pays industrialisés et que des mesures appropriées sont adoptées par les pays en développement.

2.3 Autres points politiques

Immigration clandestine

A la suite des récents naufrages aux abords de Chypre, Grèce, Malte et l'Italie, le Conseil a rappelé l'urgence des efforts pour la lutte et la prévention contre l'immigration clandestine aux frontières de l'UE. « Une réponse européenne déterminée, fondée sur la fermeté » doit être apportée, selon les 27. Une meilleure coordination européenne, la création rapide du Bureau européen d'appui en matière d'asile, le renforcement des opérations de contrôle aux frontières ou encore la lutte contre les réseaux criminels se livrant à la traite d'êtres humains, font partie des pistes préconisées.

Agriculture

A l'occasion du Conseil européen, des agriculteurs sont venus, en tracteurs, manifester à Bruxelles contre la chute des prix du lait. Le Conseil européen a invité la Commission à présenter d'ici deux mois une

analyse approfondie du marché, en indiquant notamment les formules possibles pour stabiliser le marché des produits laitiers.

Emploi, Affaires sociales

Les propositions de la Commission européenne sur l'assouplissement des versements du Fonds social européen (FSE) pendant une période transitoire, comme mesure pour faire face à la crise n'ont pas été retenues dans les conclusions du Conseil européen. Certains Etats membres ont émis de sérieuses réserves sur cette initiative, mesure phare de la stratégie de la Commission pour atténuer les effets de la crise sur l'emploi. Il s'agirait de supprimer temporairement l'exigence d'un cofinancement national pour l'utilisation du FSE, permettant ainsi, pendant une période limitée, un financement de projets à 100 % par le FSE.

Stratégies régionales

A l'ordre du jour aussi, la question de la région de la mer Baltique. Sur ce modèle, le Conseil a invité la Commission à présenter une stratégie de l'UE pour la région du Danube avant la fin de 2010.

Relations extérieures

Le Conseil européen a adopté des déclarations sur le **Pakistan** (soutien au gouvernement civil, aide contre le terrorisme, perspective d'un accord de libre-échange),

l'**Afghanistan** (soutien au gouvernement civil, envoi d'observateurs internationaux pour surveiller les élections présidentielles) et la **Birmanie** (libération immédiate et inconditionnelle de Mme Aung San Suu Kyi).

Le Conseil européen a enfin condamné fermement les essais nucléaires et les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques effectués par la **Corée du Nord** et condamné l'usage de la violence contre les manifestants en **Iran**, à la suite des élections présidentielles.